



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
11 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/017

Date de la convocation : 04/10/2024

Membres présents : 8

Membres en exercice : 10

Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Marie-Paule BONHOMME, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Odile BRÉANT procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI, Christiane HONORE.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : FERMETURE DE LA RÉGIE

Vu l'arrêté du Conseil Municipal du 23 septembre 1982 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des loyers de la Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier »,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 26 novembre 2018, portant sur la mise en place d'un budget annexe pour la résidence autonomie,

Vu la demande de Monsieur le Trésorier du CCAS D'ISNEAUVILLE de procéder à la fermeture de la régie de recette pour l'encaissement des loyers de la Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier »,

La commission administrative,

Décide à l'unanimité

- **de procéder à la fermeture de la régie de recette pour l'encaissement des loyers de la Résidence Autonomie « le Vieux Colombier » à compter du 1^{er} novembre 2024.**

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL

Transmis en Préfecture : 29/11/2024
Affichage : 29/11/2024



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE